



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
DISTRICT D'ABITIBI**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Dupuy tenue le 13 juin 2023, à 19 h 00, au Pavillon des sports de Dupuy.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 – Ronald Lévesque
Siège #2 – Pascal Corriveau
Siège #3 – Sylvie Germain
Siège #5 – Denise Lessard-Morin
Siège #6 – Rémi Kelley

Est absent, le conseiller :

Siège #4 – Mario Boudreau

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Grégoire.

Mesdames Nicole Breton, directrice générale intérimaire, et Karolane Pronovost-Paquin, greffière adjointe, assistent également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire monsieur Alain Grégoire déclare la session ouverte.

096-2023

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - Ouverture de la séance

02 - Adoption de l'ordre du jour

03 - Correspondance

04 - Adoption des procès-verbaux

04.01 - Séance ordinaire du 9 mai 2023

04.02 - Séance ajournement du 16 mai 2023

05 - Trésorerie

05.01 - Approbation des comptes à payer :
Approbation pour le mois de **mai 2023**

- Liste des comptes : **52 997,80 \$**
- Liste des salaires : **37 187,62 \$**

06 - Administration et législation

06.01 - Adoption du Règlement # 245-2023 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Dupuy

06.02 - Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe année 2022

06.03 - Office d'habitation Lac-Abitibi secteur Dupuy : Adoption du budget révisé



No de résolution
ou annotation

06.04 - Office d'habitation Lac-Abitibi secteur Dupuy : Nomination d'un représentant

06.05 - Assurances

06.06 - Embauche

07 - Aménagement : Urbanisme et développement

07.01 - Demande de dérogation mineure pour le cadastre 3 870 898

07.02 - Entente de délégation de la gestion forestière

07.03 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé et entente

08 - Voirie locale

08.01 - Entrées Nord et Sud de la Municipalité - MTQ

08.02 - Travaux MTQ – Pont # P-00207

08.03 - Programme TECQ : réunion de démarrage et travaux

08.04 - Location de camion – Ville de La Sarre

09 - Sécurité publique

09.01 - État de situation – Feux de forêt

09.02 - Énergère : luminaires

09.03 - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) : réfection des trottoirs

10 - Loisirs et culture

10.01 - Journée de la famille et du citoyen :

- Régie des Alcools des Courses et des Jeux (RACJ)
- Fermeture des rues et avenues

10.02 - Rapport des vérificateurs

10.03 - Protocole d'entente – Centre récréatif de Dupuy

11 - Santé et Bien-être

11.01 - Politique familiale et des aînés (MADA)

- Plan d'action 2023-2028
- Comité de suivi du plan d'action

11.02 - Derrière chaque élu(e), il y a une personne. : traitons les élu(e)s municipaux comme du monde

12 - Résolutions diverses

12.01 - Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

12.02 - Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – M. Marcel Leclerc

12.03 - Tarification et frais



No de résolution
ou annotation

12.04 - Nomination d'un vérificateur externe

12.05 - Journées de la Culture – Rencontres Hydro-Québec

12.06 - Période estivale

13 - Affaires du maire et des conseillers

14 - Période de questions

15 - Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale intérimaire informe les membres du conseil de la correspondance reçue :

- Programme de péréquation – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Montant : 121 136 \$
- Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques :
 - Montant : 987 \$.
- Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ) :
 - Montant : 14 273 \$
- Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) :
 - Versement : 173 127 \$
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles
- Fédération québécoise des municipalités (FQM) :
 - Congrès qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2023
- Hecla Québec – Mine Casa Berardi :
 - Demande de commandite concernant l'organisation de la 19^e édition de golf pour les employés.
- CERIU :
 - Portrait des infrastructures municipales.



No de résolution
ou annotation

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

097-2023

04.01 - Séance ordinaire du 9 mai 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 mai 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 mai 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

098-2023

04.02 - Séance ajournée du 16 mai 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ajournée du conseil du 16 mai 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ajournée du conseil du 16 mai 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

05 - TRÉSORERIE

099-2023

05.01 - Approbation des comptes à payer

Approbation pour le mois de **mai 2023**

ATTENDU QUE la liste des dépenses autorisées et celle des salaires pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 2023 ont été présentées aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Rémi Kelley
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les listes des items suivants soient acceptées :

- A) Liste des comptes au montant de 52 997,80 \$
- B) Liste des salaires au montant de 37 187,62 \$

06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

La lecture du règlement est dispensée.



No de résolution
ou annotation

100-2023

06.01 - Règlement numéro 245-2023 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Dupuy

ATTENDU l'article 491 du Code municipal du Québec qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil municipal;

ATTENDU QU'il est opportun que le conseil adopte un règlement à cet effet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance 9 mai 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il fasse partie intégrante du livre des règlements pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

101-2023

06.02 - Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe année 2022

Monsieur Alain Grégoire, maire, présente le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent rapport soit adopté et qu'il fasse partie intégrante des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

102-2023

06.03 - Office d'habitation Lac-Abitibi secteur Dupuy : adoption du budget révisé

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy adopte le budget révisé par la Société d'habitation du Québec pour l'Office d'habitation Lac-Abitibi secteur Dupuy, en date du 17 mars 2023, tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

103-2023

06.04 - Office d'habitation Lac-Abitibi secteur Dupuy : nomination d'un représentant

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy doit nommer un représentant pour siéger sur le conseil d'administration de l'Office d'Habitation Lac-Abitibi;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Rémi Kelley
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal nomme monsieur Alain Grégoire, à titre de représentant de la Municipalité de Dupuy, pour siéger au conseil d'administration de l'Office d'Habitation Lac Abitibi pour une période de trois (3) ans.

104-2023

06.05 - Assurances

ATTENDU QUE pour donner suite à la révision du dossier des assurances, certaines valeurs des bâtiments ont diminué;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Rémi Kelley
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PRÉCISER les nouvelles valeurs des bâtiments concernés par une baisse de valeur suivant le tableau faisant partie intégrante de la présente résolution comme si, ici, au long reproduit.

105-2023

06.06 - Embauche

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PROCÉDER à l'embauche de journaliers et ce, suivant la politique d'embauche de la Municipalité pour la période estivale.

07 - AMÉNAGEMENT : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

106-2023

07.01 - Demande de dérogation mineure pour le cadastre 3 870 898

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) est faite.

ATTENDU QUE la demande concernant le lot 3 870 898 (501, Route 111 Ouest à Dupuy) et ayant pour objet :

- Vue d'une fenêtre se trouvant sur le mur Est du garage à une distance inférieure à celle exigée par le *Code civil du Québec*.

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent la dérogation mineure ci-haut précisée suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU).



No de résolution
ou annotation

107-2023

07.02 - Entente de délégation de la gestion forestière

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy est intéressée par une entente de délégation de gestion du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

ATTENDU QUE cette entente peut être conclue suivant les modifications demandées;

ATTENDU QUE cette entente de délégation a une durée de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER monsieur Alain Grégoire, maire, à signer l'entente de délégation de gestion forestière, suivant la demande de la Municipalité, avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts couvrant la période de 2023-2028.

07.03 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé et entente

Prévue le 8 juin dernier, la rencontre concernant le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé, a été reportée à une date ultérieure.

08 - VOIRIE LOCALE

108-2023

08.01 - Entrées Nord et Sud de la Municipalité – Ministère des Transports et Mobilité durable Québec

ATTENDU QU'une demande a été faite par la résolution 254-2022 (13 décembre 2022) auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour que la limite de vitesse à l'entrée Sud de la Municipalité de Dupuy soit de 50 km/h au lieu de 70 km/h.;

ATTENDU QUE dans les limites de la Municipalité, cette vitesse de 70 km/h. est excessive, dangereuse et source d'accidents;

ATTENDU « *les facteurs influençant le choix de la vitesse pratiquée par un conducteur* », selon le ministère;

ATTENDU QUE le panneau « *Limite de vitesse* » a « *peu d'influence et un changement de limite de vitesse non justifié peut apporter un « faux » sentiment de sécurité* », selon le ministère;

ATTENDU QU'il doit y avoir « *une limite de vitesse affichée cohérente à l'environnement routier* », selon le ministère;

ATTENDU QUE les citoyens ne peuvent plus tolérer cette situation;

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens est menacée;

ATTENDU QU'à l'intérieur des limites de la Municipalité, la limite de vitesse devrait être de 50 km/h.;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la population et le conseil ne souscrivent pas à l'argumentaire du ministère et qu'il y a lieu effectivement d'avoir une limite de vitesse cohérente avec l'environnement et de réduire en conséquence la limite de vitesse à 50 km/h aux entrées Nord et Sud de la municipalité puisque la vitesse de 70 km/h est dangereuse, non sécuritaire et crée de l'insécurité dans la population;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil réitèrent sa demande, malgré le refus du ministère des Transports et Mobilité durable du Québec, d'effectuer les démarches requises afin que la vitesse permise aux entrées Nord et Sud de la Municipalité de Dupuy soit de 50 km/h.

109-2023

**08.02 - Travaux : ministère des Transports et Mobilité durable
Québec - Pont # P-00207**

ATTENDU QUE le pont # P-00207 localisé dans le 10^e et 1^{er} rang de la Municipalité de Dupuy est en réduction des charges à 10 tonnes;

ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris différentes démarches et demandé au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à la réparation sans délai du pont # P-00207 (Résolutions 176-2022, 225-2022 et 009-2023 jointes à la présente);

ATTENDU QUE le ministère a procédé à l'analyse de notre requête et qu'il nous précise que : « *l'état actuel du pont ne permet pas de réaliser des travaux à court terme* »;

ATTENDU QUE le ministère précise, en outre : « *une intervention mineure ou intermédiaire ne peut être envisagée. Seule une reconstruction pourra permettre une augmentation des limites de charges, ce qui demande des délais importants* » (lettre du ministère des Transports et de la Mobilité durable, en date du 20 décembre 2022);

ATTENDU QU'à ce jour, aucune indication n'a été fournie à la municipalité quant à sa priorisation et sa programmation des travaux du ministère des Transports et Mobilité durable;

ATTENDU QU'il y a lieu d'interpeller tous les paliers du gouvernement, de la députation régionale et des médias afin que le pont # P-00207 soit réparé ou reconstruit sans délai et inscrit en priorité dans la programmation des travaux du ministère des Transports et Mobilité durable;

ATTENDU QUE la population et le conseil municipal réitèrent les résolutions 176-2022, 225-2022 et 009-2023;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Rémi Kelley
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la population et les membres du conseil interpellent le ministère des Transport et Mobilité durable afin que le pont # P-00207 soit réparé ou reconstruit sans délai et inscrit en priorité dans sa programmation des travaux.



No de résolution
ou annotation

110-2023

08.03 - Programme TECQ : réunion de démarrage et travaux

Information est donnée sur la réunion des démarrage et les travaux concernant le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

08.04 - Location de camion – Ville de La Sarre

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LOUER un camion de la Ville de La Sarre afin de procéder à l'épandage d'abat-poussières sur le territoire de la Municipalité de Dupuy.

09 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

09.01 - État de situation – Feux de forêt

L'état de la situation concernant les feux de forêt qui sévissent présentement en Abitibi-Ouest est présenté.

111-2023

Félicitations et remerciements au Service de sécurité incendie de Dupuy

ATTENDU QUE le Service incendie de la Municipalité a été interpellé suite aux feux de forêt qui sévissent en Abitibi-Ouest, dont et particulièrement ceux envoisant les municipalités de Normétal et Saint-Lambert de Desmeloizes;

ATTENDU l'ampleur de ces incendies;

ATTENDU l'implication, le soutien et le travail effectués par le Service incendie de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Rémi Kelley
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE féliciter et remercier le Service de sécurité incendie de Dupuy pour l'excellence de leur travail ainsi que leur persévérance à lutter contre les incendies.

112-2023

Remerciements aux autres intervenants

ATTENDU l'ampleur des feux de forêt en Abitibi-Ouest;

ATTENDU le travail acharné d'une multitude d'intervenants;

ATTENDU l'entraide, la collaboration et l'ensemble des interventions de différents organismes;

ATTENDU la solidarité manifestée à l'égard des municipalités particulièrement concernées;

ATTENDU les différentes mesures de soutien, d'hébergement, d'alimentation et autres fournies en cette situation d'urgence et de catastrophe;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE REMERCIER chaleureusement toutes les personnes, les intervenants, les organismes, les sociétés, les ministères qui par leurs actions ont sécurisé, combattu, participé au déploiement de services et contribué à un retour dans et vers les municipalités d'Abitibi-Ouest.

09.02 - Énergère : luminaires

Information est donnée concernant le changement des luminaires pour des DEL qui débiteront vers la mi-août.

Les citoyens seront informés.

09.03 - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) : réfection des trottoirs

Information est donnée sur le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour le projet de réfection des trottoirs qui a été déposé, le 8 juin dernier, pour demander une subvention de 100 000 \$.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.01 - Journée de la famille et du citoyen

113-2023

Régie des Alcools, des Courses et des Jeux (RACJ)

SUR PROPOSITION DE monsieur Rémi Kelley
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER monsieur Serge Gervais à déposer une demande, pour et au nom de la Municipalité de Dupuy, auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux afin d'obtenir un permis d'alcool extérieur, dans le cadre de la Journée de la famille et du citoyen 2023.

114-2023

Fermeture des rues et avenues

SUR PROPOSITION DE monsieur Rémi Kelley
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER, dans le cadre de la Journée de la Famille et du Citoyen prévue le 13 août 2023 :

- La fermeture temporaire de la portion située entre la Montée de l'aréna et la 1^{ère} Rue Est, de la 6^e Avenue Est et ce, de 12 h 00 (midi) à 22 h 00, afin de sécuriser la circulation des participants;
- D'utiliser l'espace vert entre le Parc du 100^e et la citerne incendie, de 13 h 00 à 16 h 00;
- Des feux d'artifice (à confirmer).



No de résolution
ou annotation

115-2023

10.02 - Rapport des vérificateurs

ATTENDU QUE le « Rapport des états financiers » au 31 décembre 2022 pour le Centre récréatif de Dupuy a été déposé;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Rémi Kelley
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE VERSER la somme de 16 ¹³595,35 \$ au Centre récréatif de Dupuy.

116-2023

10.03 - Protocole d'entente – Centre récréatif de Dupuy

SUR PROPOSITION DE monsieur Rémi Kelley
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER monsieur Alain Grégoire, maire, et madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer un protocole d'entente concernant le fonctionnement et la répartition des montants entre le Centre récréatif de Dupuy et la Municipalité de Dupuy.

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.01 Politique familiale et des aînés (MADA)

Politique familiale et des aînés (MADA) et le plan d'action 2023-2028

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet de la Politique familiale et des aînés (MADA) accompagné du plan d'action 2023-2028;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette démarche, le comité de pilotage a procédé à des sondages auprès des différentes catégories d'âge de la population;

ATTENDU QUE le conseil municipal se déclare satisfait de la politique et de son plan d'action;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte la Politique familiale et des aînés de la Municipalité de Dupuy accompagnée du plan d'action 2023-2028.



No de résolution
ou annotation

118-2023

Comité de suivi du plan d'action – Politique familiale et des aînés

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Dupuy s'est dotée d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action doit être suivi par un comité nommé par le conseil municipal pour s'assurer que les actions qui y sont prévues se concrétisent;

CONSIDÉRANT l'importance de préparer en continu le prochain plan d'action;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy procède à la création d'un comité de suivi MADA sous la responsabilité de l'élue responsable de la question aînés de la Municipalité.

Le comité aura pour mandat de :

- Suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre afin d'assurer la continuité et la pérennité du plan d'action;
- Permettre la circulation de l'information périodiquement sur l'état d'avancement des mesures;
- Évaluer la réussite des initiatives en cours en fonction des indicateurs de réussite identifiés;
- Réviser et ajuster les actions si nécessaire;
- Formuler des recommandations sur la poursuite d'actions ou la suggestion de nouvelles en vue du prochain plan d'action en étant à l'écoute des besoins et attentes de la population;
- Permettre le partenariat et la représentativité de toute notre communauté par l'implication d'organismes communautaires, associations ou club, le milieu de la santé, les services municipaux, le milieu des affaires, etc.;
- Assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la démarche MADA;
- Assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les aînés;
- Jouer un rôle consultatif et de vigilance de par son expertise;
- Sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et aînés dans tout le processus décisionnel et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);

Que ce comité soit constitué de :

- Madame Denise Lessard-Morin, représentante des aînés (RQFA);
- Monsieur Rémi Kelley, conseiller municipal;
- Madame Nicole Breton, chargée de projet;
- Madame Lorraine Trottier, représentante citoyenne.



No de résolution
ou annotation

11.02 - Derrière chaque élu(e), il y a une personne : traitons les élu(e)s municipaux comme du monde

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous a fait parvenir de la documentation concernant la campagne de sensibilisation pour contrer l'intimidation envers les élus et élus municipaux.

Des communiqués seront publicisés.

12 - RÉOLUTIONS DIVERSES

119-2023

12.01 - Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

ATTENDU QUE le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a été créé le 4 octobre 2022;

ATTENDU QUE des modifications législatives ont été apportées et que tout organisme public qui employait 50 salariés ou moins en 2022 est exclu de l'obligation de former ce comité;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ABOLIR le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels qui a été créé par le 4 octobre 2022.

120-2023

12.02 - Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Monsieur Marcel Leclerc

ATTENDU QUE le Règlement de zonage de la Municipalité de Dupuy est en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la demande de monsieur Marcel Leclerc, concernant le lot 3 870 900, est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QUE la demande ne constitue pas un immeuble protégé qui génère des distances séparatrices;

ATTENDU QUE la demande ne crée aucun préjudice à l'agriculture puisqu'il s'agit d'une régularisation d'espace occupé;

ATTENDU QU'aucun inconvénient ne résulte de cette demande;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent et donnent leur appui à monsieur Marcel Leclerc pour sa demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.



No de résolution
ou annotation

121-2023

12.03 - Tarification et frais

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un montant de 35,00 \$ soit facturé à toute personne émettant un chèque sans provision (NSF).

122-2023

12.04 - Nomination d'un vérificateur externe

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Rémi Kelley
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER la firme *Trudel, Lapointe, Collard CPA* à titre de vérificateur externe pour l'année 2023.

123-2023

12.05 - Journées de la Culture – Rencontres Hydro-Québec

Madame Karolane Pronovost-Paquin, greffière adjointe, précise que les rencontres avec Hydro-Québec sont un volet spécial des Journées de la Culture initié en 2020 dans le but de susciter et soutenir la production d'activités culturelles et artistiques dans les municipalités de moins de 3 000 habitants.

Les objectifs sont :

- Célébrer la culture du territoire;
- Mettre en valeur la fierté locale;
- Rejoindre un maximum de personnes;
- Amener la culture dans le quotidien des gens.

Les activités se tiendront les 29 et 30 septembre et 1^{er} octobre 2023.

Elle explique la nature du projet qui a été déposé : « *La Grande Danse* ».

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Rémi Kelley
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉPOSER le projet « *La Grande Danse* » et d'autoriser madame Karolane Pronovost-Paquin, greffière adjointe, à signer toute la documentation pertinente.



No de résolution
ou annotation

124-2023

12.06 - Période estivale

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil :

- Autorisent la fermeture du bureau de la Municipalité de Dupuy pendant la période des vacances de la construction, soit du 23 juillet au 5 août 2023;
- Annulent la séance du conseil du 11 juillet 2023, tel que prévu au calendrier des séances.

13 - AFFAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire, ainsi que les conseillers(ères), informent la population sur divers dossiers.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 20 h 00 à 20 h 30.

125-2023

15 - LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Rémi Kelley
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et fermée. Il est 20 h 30.


Alain Grégoire
Le maire


Nicole Breton
Directrice générale intérimaire

ADOPTÉ LE : 8 Août 2023

Je, Alain Grégoire, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution
ou annotation